

Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 15 décembre 2023  
Séance du 20 décembre 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

18 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, URBANIAK Evelyne, DISASSINI Guy, KAHALERRAS Jamel, BEREZOWSKI Coraline, DUFOUR Olivier, FALCONE Prescilia.

**Membres ayant donné pouvoir** : Monsieur Frédéric DOGIMONT (pouvoir à Rémy MOREAUX), Madame Catherine MARGONELLI (pouvoir à Geneviève FRASCA), Madame Lucy TABET (pouvoir à Mireille DEHEN), Monsieur David GAMBIER (pouvoir à Sébastien FERENZ), Madame Evelyne URBANIAK (pouvoir à Jocelyne CHARLET), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à Marie-José CARON), Madame Prescilia FALCONE (pouvoir à Kémici HIMEUR).

**Membre absent** : Madame Coraline BEREZOWSKI

**OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique) pour le pôle Administration Générale**

Il est exposé aux membres de l'Assemblée délibérante qu'en fonction des besoins des services, il sera nécessaire de recruter 1 agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article L.332-23-1° du code général de la Fonction Publique.

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer temporairement le pôle administration générale (différents travaux de bureautique) pour la période du 2 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De créer à compter du 2 Janvier 2024 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Cet emploi non permanent sera occupé par 1 agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois en application de l'article L.332-23-1° du code général de la Fonction Publique, allant du 2 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'IB 367, IM 361 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

La secrétaire de séance,  
Madame Jocelyne CHARLET

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 03/01/2024  
Envoyé en préfecture : 22/12/2023  
Reçu en préfecture : 22/12/2023  
Identifiant : 059-215906546-20231220-2023\_117-DE